

INITIATION

Niveau d'une durée de 2 ans maximum

➤ Ce niveau Initiation est ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Il est accessible sur test de formation musicale ; l'admission se fait sur avis du professeur.

➤ Objectif pédagogique : l'acquisition des notions de base de gestique, de préparation de la partition en vue de la répétition et de sa direction musicale. L'enseignement se déroule dans le cadre du cours collectif de la classe de direction de chœur.

CYCLE 3 (CEM)

Durée du cycle : 1 ou 2 ans

Objectifs pédagogiques

- Acquisition et consolidation des éléments de gestique
- Méthodologie de la répétition
- Acquisition des principes pédagogiques de la direction de chœur
- Développement de l'autonomie face au chœur.

Contenu des études

Discipline principale

- Cours de direction (répertoire, analyse et approche stylistique des textes, interprétation, technique de répétition, technique du geste, pédagogie).
- Participation au chœur de chambre du conservatoire.
- Séances pratiques de direction avec les chœurs à voix égales et à voix mixtes du CRR

Disciplines complémentaires obligatoires

- Réduction au clavier
- Analyse ou culture musicales

Disciplines complémentaires optionnelles

- Formation musicale
- Écriture
- Chant ou technique vocale
- Musique d'ensemble

Organisation du cycle

MATIÈRES OBLIGATOIRES

DIRECTION DE CHŒUR (cours individuel)	ANALYSE OU CULTURE MUSICALES	CLAVIER : DÉCHIFFRAGE ET RÉDUCTION	PRATIQUES COLLECTIVES	
			DIRECTION DE CHŒUR (cours collectif)	CHŒUR DE CHAMBRE
0h45	1h30	0h30	2h30	2h

Suivi pédagogique

ÉCHÉANCES DE FIN D'ANNÉE

👉 **Examen de fin de cycle**
Examen obligatoire dès la 1^{ère} année

Décisions du jury | Récompenses décernées

- ⇒ obtention des UV avec mention TB ou B
- ⇒ mention AB pour l'UV de direction : peut ouvrir droit à une 2^e année avec l'accord du directeur et du professeur
- ⇒ fin de scolarité

Le CFEM de Direction de chœur se compose de :

- L'UV de direction : séance de travail avec un chœur sur une œuvre imposée 5 semaines avant le concours
- Une attestation d'assiduité au Chœur de chambre
- Une UV au choix parmi : Réduction au clavier, Analyse, Culture, Formation musicale, Écriture, Chant ou technique vocale, Musique d'ensemble

L'admission dans ce cycle se fait sur concours

Admission Inscription

- **Tests de formation musicale** : dépistage d'erreurs, dictée d'accords, déchiffrage chanté avec paroles, mémorisation et questions d'analyse sur une œuvre chorale (structure, parcours tonal, cadences, chiffrage d'accords)
- **Épreuve de direction** : séance de travail sur une œuvre chorale imposée 5 semaines avant le concours (10 mn environ)

CYCLE SPÉCIALISÉ (DEM) / CYCLE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES*) (PRÉFIGURATION 2018-19)

Durée du cycle 2 à 3 ans

Objectifs pédagogiques

- Approfondissement des connaissances et aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Maîtrise de la gestique et des techniques de répétition
- Consolidation des compétences nécessaires à la direction musicale d'un chœur et à son encadrement
- Capacités d'autonomie et d'organisation.

Contenu des études

Discipline principale

- Cours de direction (étude du répertoire, analyse et approche stylistique des textes, interprétation, technique de répétition, technique du geste, pédagogie, phonétique, conception de projet)
- Participation au chœur de chambre du conservatoire (en tant que chanteur et chef de chœur)
- Séances pratiques de direction avec les autres chœurs du conservatoire et suivi de répétitions de différents chœurs

Disciplines complémentaires obligatoires

- Chant ou technique vocale
- Réduction au clavier
- Analyse ou Culture musicales

Disciplines complémentaires optionnelles

- Formation musicale
- Écriture
- Musique d'ensemble

Organisation du cycle

MATIÈRES OBLIGATOIRES					
DIRECTION DE CHŒUR (cours individuel)	TECHNIQUE VOCALE	ANALYSE OU CULTURE MUSICALES	CLAVIER : DÉCHIFFRAGE ET RÉDUCTION	PRATIQUES COLLECTIVES	
				DIRECTION DE CHŒUR (cours collectif)	CHŒUR DE CHAMBRE
1h	0h30	1h30	0h30	2h30	2h

Suivi pédagogique

ÉCHÉANCES DE FIN D'ANNÉE

🔗 Examen de fin de cycle (en 2^e année)

Décisions du jury | Récompenses décernées

- ⇒ obtention des UV avec mention TB ou B
- ⇒ mention AB
- ⇒ fin de scolarité

Le DEM de Direction de chœur se compose de 4 UV, décernées avec mention TB ou B :

- L'UV de Direction : séance de travail avec un chœur sur une ou deux œuvres dont une est imposée, 5 semaines avant le concours | Séance de travail avec un chœur d'enfants du Conservatoire | Interprétation d'une ou deux œuvres vocales au choix du candidat.
- L'UV de Réduction au clavier
- L'UV d'Analyse ou de Culture musicales
- Une UV au choix parmi : Formation musicale, Écriture, Musique d'ensemble

L'admission dans ce cycle se fait sur concours

Admission Inscription

- Tests de formation musicale : dépistage d'erreurs, dictée d'accords, déchiffrage chanté avec paroles, mémorisation et questions d'analyse sur une œuvre chorale (structure, parcours tonal, cadences, chiffrage d'accords)
- Interprétation d'une œuvre vocale au choix du candidat (durée de 2 à 3 mn environ).
- Réduction au piano d'un extrait d'œuvre pour chœur à 4 voix mixtes (déchiffrage).
- Épreuve de direction : séance de travail et filage d'une œuvre imposée 5 semaines avant le concours. (15 mn maximum)